

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport du Directeur régional sur les aspects sanitaires de la dynamique des populations,¹

1. NOTE avec satisfaction l'expansion rapide de l'assistance de l'OMS dans ce domaine par suite des ressources supplémentaires mises à sa disposition par le Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population, et aussi par suite de l'augmentation du nombre de demandes d'assistance en provenance des gouvernements;
2. RECONNAIT l'importance d'une action concertée du Ministère ou Département de la Santé, de tous les autres ministères ou départements, et des organismes publics ou privés intéressés des pays qui exécutent des programmes de planification familiale, si l'on veut que ceux-ci réussissent;
3. NOTE les difficultés résultant de l'insuffisance de la recherche en planification familiale, qui ont incité l'OMS à lancer un programme intensif de recherche;
4. PRIE le Directeur régional de continuer à encourager et développer cette action concertée.

1
Document WPR/RC22/6.